Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_063-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation
18 juin 2026

Nombre de membres	
En exercice	**19**
Présents	**14**
Représentés	**03**
Absents	**02**

Sens des votes	
Pour	**17**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Martine **PASGRIMAUD**, Cyril **AUBERT**, Isabelle **CHARMOILLE**, Constantin **HAYS**, Karen **LINDSAY AUBERT**, Philippe **PASGRIMAUD**, Isabelle **LE DANTEC**, Bruno **DUCUING**, Bernadette **WEBER**, Dominique **LE COUTEUR**, Hélène **LE NÉZET**, Anne **CAPITANT**, Laurent **DUMOLLARD**, Magali **POUEDRAS**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Jean-Pascal **NOBILEAU**, ayant donné pouvoir de vote à Anne CAPITANT,
Robin **ZAMORA**, ayant donné pouvoir de vote à Isabelle CHARMOILLE
Nicolas **BERGERON**, ayant donné pouvoir de vote à Cyril AUBERT

Absents
Roger **LE VILAIN**, Manee **DEJEANTY**

BUDGET - FINANCES

D 2026 063 9°) Affectations du résultat par budget

En comptabilité publique, l'application de la nomenclature budgétaire M57 a pour conséquence de faire apparaître au compte administratif les excédents de fonctionnement et les déficits d'investissement sans indiquer les virements qui découlent de la gestion de ces résultats

Au moment du vote du compte administratif, il appartient à l'assemblée délibérante de reprendre les excédents et les déficits et de les affecter au budget 2026

Le Conseil municipal est donc amené à se prononcer sur cette inscription pour le budget principal et les budgets annexes : camping et mouillages

Les résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes sont arrêtés dans les différents comptes administratifs et comptes de gestion du receveur municipal

9-1 Budget général

Vu, le compte administratif et le compte de gestion 2025 approuvés, constatant qu'ils font apparaître

- **un résultat excédentaire en fonctionnement de** **396 755,86 €**
- **un résultat déficitaire en investissement de** **463 551,24 €**

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 15 juin 2026

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter ce résultat au budget primitif 2026 de la façon suivante

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_063-DE

✓ **section d'investissement**

- **En recette**

  Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 396 755,86 €

  - **En dépense**

  Compte 001 : déficit d'investissement reporté : 463 551,24 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 du budget général comme proposé ci-dessus

9-2 Budget du camping

Vu, le compte administratif et le compte de gestion 2025 approuvés, constatant qu'ils font apparaître

- **un résultat excédentaire en fonctionnement de** **20 489,81 €**
- **un résultat déficitaire en investissement de** **35 916,21 €**

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 15 juin 2026

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter ce résultat au budget primitif 2026 de la façon suivante

✓ **section d'investissement**

- **En recette**

  Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 20 489,81 €

- **En dépense**

  Compte 001 : déficit d'investissement reporté : 35 916,21 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 du budget du camping comme proposé ci-dessus

9-3 Budget des mouillages

Vu, le compte administratif et le compte de gestion 2025 approuvés, constatant qu'ils font apparaître

- **un résultat déficitaire en fonctionnement de** **661,50 €**

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 15 juin 2026

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter ce résultat au budget primitif 2026 de la façon suivante

✓ **section de fonctionnement**

- **En dépense**

  Compte 002 : résultat d'exploitation reporté : 661,50 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 du budget des mouillages comme proposé ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le 06 juillet 2026
Le secrétaire de séance, Constantin HAYS. La Maire, Martine PASGRIMAUD.